



Gilly lès Cîteaux

Département de la Côte d'Or - Arrondissement de Beaune - Canton de Nuits St Georges

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

I. Le cadre général du budget et résultat 2019

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. L'état de la dette

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 13 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Résultat exercice 2019 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 766.85		88 872.89		119 639.74
Opérations exercice	330 594.34	343 724.72	351 759.96	479 259.13	682 354.30	822 983.85
Total	330 594.34	374 491.57	351 759.96	568 132.02	682 354.30	942 623.59
Résultat de clôture		43 897.23		216 372.06		260 269.29
Restes à réaliser	59 626.00	13 800.00			59 626.00	13 800.00
Total cumulé	59 626.00	57 697.23		216 372.06	59 626.00	274 069.29
Résultat définitif	1 928.77			216 372.06		214 443.29

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement (égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an - les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts - et les immobilisations - (investissements réalisés et en cours de réalisation -) est de 260 269 €. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) est de 120 300 €. Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer les nouvelles dépenses d'équipement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 sont estimées à 602 664 € et se répartissent comme suit :

Dépenses	
011 – charges à caractère général	157 870 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	39 450 €
014 – atténuations de produits	5 000 €
65 – autres charges de gestion courante	167 849 €
66 – charges financières	9 500 €
022 – dépenses imprévues	27 412 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	407 081 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	195 853 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	602 664 €

Chapitre 011 : charges à caractère général

Celles-ci regroupent :

- Les frais généraux relatif à l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (eau, électricité, téléphone, assurance, nettoyage ...)
- L'entretien de la voirie et des réseaux
- Les prestations des services extérieurs
- La maintenance et la réparation du matériel
- Les taxes foncières
- Les frais de garderie des bois, les concours divers à l'ONF
- Les transports collectifs (bus du marché)
- Les fêtes et cérémonies diverses

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est d'un agent titulaire. Le secrétariat de mairie est assuré par le service commun de la Communauté de Communes.

Chapitre 014 : atténuations de produits

Chaque année la Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation de taxe professionnelle déduction faite de la participation de la commune à différents services communs (service autorisation du droit des sols, service secrétariat de mairie) et du FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées)

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités et cotisations des élus
- Aux subventions de fonctionnement aux associations
- Aux contributions aux syndicats intercommunaux (SIVOS DE LA PLAINE, Commission Syndicale Gilly/Saint Bernard/Vougeot, SICECO...) et au SDIS 21

Chapitre 66 : charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement aux intérêts de la dette.

Chapitre 022 : dépenses imprévues

Elles servent pour des transferts de crédits sur des chapitres faisant l'objet d'une dépense non prévue.

Les dépenses d'ordres (sans décaissement)

Elles représentent 195 583 € en 2020 qui comprennent les amortissements des biens pour 38 192 € ; ainsi qu'une somme de 157 391 € inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

c) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 sont estimées à 602 664 € et se répartissent comme suit :

Recettes	
013 – atténuations de charges	600 €
70 – produits services, domaine et ventes diverses	9 399 €
73 – impôts et taxes	314 300 €
74 – dotations et participations	38 215 €
75 – autres produits de gestion courante	25 000 €
76 – produits financiers	707 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	388 221 €
002 – Résultat reporté	214 443 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	602 664 €

Chapitre 013 : atténuation de charges

Ce chapitre concerne les atténuations de charges (remboursement du supplément familial de traitement).

Chapitre 70 : produits des services, domaine et vente diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées ainsi :

- Les coupes de bois et les affouages, le remboursement forfaitaire de la TVA sur vente de bois
- Les redevances d'occupation du domaine public (SICECO, Orange, GRDF)
- Les locations diverses (chasse, antenne Free)
- Les remboursements de frais par autres organismes (SIVOS de la Plaine, commission syndicale)

Chapitre 73 : impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- La fiscalité directe locale (taxes foncière et taxe habitation)
- Les taxes afférentes aux droits de mutation

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2013, 47 994 €, pour 12 974 € en 2019, et une prévision de 10 000 € en 2020.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et taxes d'habitation
- La participation d'autres organismes (la commission syndicale au titre des loyers de l'ancien presbytère)
- La subvention de la région pour le bus du marché

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

La principale ressource de ce chapitre est constituée par les revenus des immeubles, à savoir :

- Les locations des terrains communaux et des salles communales
- Les locations des locaux rue Grangier
- Les charges sur ces locations
- La vente des tickets pour le bus du marché

Chapitre 76 : produits financiers

Ce chapitre correspond au remboursement de la part des intérêts du prêt contracté pour les travaux de l'ancien presbytère.

Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté

Ce chapitre comprend le report d'excédent de fonctionnement de l'année précédente après affectation du résultat, soit 214 443 €.

c) Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	7.09 %	7.09 %	7.09 %	7.09 %	7.09 %
Taxe sur foncier bâti	17.97 %	17.97 %	17.97 %	17.97 %	17.97 %
Taxe sur foncier non bâti	27.56 %	27.56 %	27.56 %	27.56 %	27.56 %

Les taux de l'année 2020 n'ont pas été votés lors de la séance du 13 février 2020 adoptant le budget primitif, les bases d'imposition n'étant pas encore connues. Mais, la même recette que 2019 a été prévue, sans augmentation de taux.

La dernière augmentation des taux communaux remonte à 2010 et une baisse des taux avait été votée en 2012.

Les bases d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles qui résultent de décisions législatives. Pour 2020, les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales seront revalorisées selon de 0.9 % alors que les bases de taxe d'habitation sur résidence secondaires et locaux vacants de 1.2 %. Pour la taxe foncière, c'est une revalorisation de 1.2 % qui sera appliquée.

III. La section d'investissement

- La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

a) Dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 291 288 € et se répartissent comme suit :

Dépenses TTC	
20 – immobilisations incorporelles	17 708 €
204 – subventions d'équipement versées	25 000 €
21 – immobilisations corporelles	205 418 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	248 126 €
16 – emprunts et dettes assimilées	37 000 €
020 – dépenses imprévues	6 162 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	43 162 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	291 288 €

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Ce chapitre regroupe principalement les frais de réalisation de documents d'urbanisme (PLU).

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Ce chapitre correspond aux subventions d'équipements versées aux groupements de collectivités, et notamment le SICECO pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend les prévisions suivantes :

- Les travaux dans la forêt communale selon le programme proposé par les services de l'ONF pour un montant de 6 000 €
- Les travaux dans les bâtiments publics
- Les travaux dans les autres bâtiments communaux
- Les travaux sur les réseaux de voirie : sont notamment prévus l'aménagement de la rue Basse et de la rue des Maizières pour 137 000 € et l'étude pour la traversée RD 25/ZA
- Les restaurations des registres d'état civil et communaux
- L'acquisition de matériel divers pour 18 500 €: lave-vaisselle salle Petite Champagne, nettoyeur haute pression, broyeur, grilles exposition, etc..

b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent à

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) – récupération deux ans après réalisation (16.404 %)
- La taxe d'aménagement sur les déclarations d'urbanisme
- Les subventions d'investissement

Elles sont estimées à 277 488 € pour l'exercice 2020 et se répartissent comme suit :

Recettes TTC	
13 – subventions d'investissement	15 479 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	15 479 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	34 400 €
1068 – excédent fonctionnement capitalisé	1 929 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	36 329 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	51 808 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	195 583 €
001 –résultat reporté	43 897 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	291 288 €

Les recettes d'ordres (sans décaissement)

Elles représentent 195 583 € en 2020 qui comprennent les amortissements des biens pour 38 192 € ; ainsi qu'une somme de 157 391 € correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

IV. Etat de la dette

Le budget principal comporte deux emprunts concernant :

- Les travaux de réhabilitation du presbytère - contracté en 2007 pour une durée de 20 ans
- Les travaux de voirie rue Eiffel avec dissimulation réseaux - contracté en 2015 pour une durée de 10 ans

Le montant des remboursements pour l'année 2020 :

- Dépenses de fonctionnement : les intérêts = 8 489.19 €
- Dépenses d'investissement : le capital = 36 373.89 €

Annexé au budget primitif 2020, adopté par le Conseil Municipal le 13 février 2020

Le maire,
Didier DANEL.



